

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
15 octobre 2001

Original: français

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 6<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 octobre 2001, à 10 heures

*Président* : M. Al Hinai..... (Oman)**Sommaire**

Point 27 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 108 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

Point 109 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-57367 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 27 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/56/140)**

**Point 108 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/56/3, A/56/57-E/2001/5, A/56/73-E/2001/68 et Add.1, A/56/114-E/2001/93 et Add.1, A/56/169, A/56/180, A/56/288-E/2001/104, A/C.3/56/L.2, A/C.3/56/L.3)**

**Point 109 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/56/152)**

1. **M. Martins** (Angola), dit qu'il s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent du Botswana au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il a pris note du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/56/140) et accueille avec satisfaction le programme de travail de la Commission pour la période 2002-2006, dont il espère qu'il se révèlera efficace.

2. Depuis le Sommet mondial pour le développement social, tenu en 1995, les priorités concernant le développement social se sont déplacées parce que l'on a compris qu'il était indispensable, pour rendre la société plus juste et améliorer les conditions de vie, de miser sur le potentiel des individus, c'est-à-dire de fait sur l'éducation, la santé et la cohésion sociale, ce qui explique que l'on associe désormais le développement social à de nouveaux éléments tels que la participation accrue des collectivités et la création de partenariats. Il n'en reste pas moins que le large hiatus entre l'expérience acquise en matière de développement social et la capacité limitée des pays de se développer socialement de manière novatrice subsiste. L'Angola remercie les pays qui ont respecté leur engagement d'aider à financer le développement social. De même, il félicite tous les organismes des Nations Unies compétents en matière de développement social de la qualité de leurs rapports et de leurs recommandations.

3. En raison du conflit interne qui déchire l'Angola depuis plus de 30 ans, les indicateurs du développe-

ment humain y restent très insuffisants, comme le montre le rapport sur le développement humain. Il est inacceptable et tragique que la population angolaise ne puisse toujours pas bénéficier de services sociaux de base. Pour remédier à cette situation déplorable, le Gouvernement angolais a lancé, en 1999, un nouveau programme humanitaire d'urgence et a commencé à mettre en oeuvre une initiative de lutte contre la pauvreté, avec l'appui de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Union européenne.

4. Par ailleurs, afin de promouvoir son développement social, il a établi des partenariats avec les organisations de la société civile et le secteur privé. Il a notamment conclu, avec des compagnies pétrolières, des arrangements aux termes desquels celles-ci consacrent une partie de leurs bénéfices à des projets d'intérêt collectif. De ce fait, le secteur privé est davantage impliqué dans le développement social. Comme en outre le Gouvernement axe de plus en plus ses activités dans ce domaine sur les collectivités, celles-ci y sont également de plus en plus souvent associées.

5. Le Gouvernement angolais est convaincu que l'éducation et la santé sont indispensables au développement économique et social. Les services de santé, en particulier, permettent de réduire l'incidence des maladies et, par là-même, donnent la possibilité aux individus de travailler de manière productive. En dépit du conflit, l'Angola demeure résolu à se développer socialement, comme il s'y est engagé lors du Sommet mondial pour le développement social et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question.

6. S'il est indispensable que l'ONU continue à redoubler d'efforts pour promouvoir le développement social et éliminer la pauvreté, il faut qu'elle s'attache avant tout à promouvoir la paix, condition *sine qua non* du développement social.

7. **Mme Joseph** (Sainte-Lucie), prenant la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les tragiques événements du 11 septembre 2001 ne doivent pas faire oublier à la communauté internationale qu'il convient de remédier à de nombreuses inégalités économiques et sociales. La Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, qui doit avoir lieu à Monterrey en mars 2002, sera un fait utile à cet égard dans la mesure où

elle lui fournira une importante occasion d'examiner les nombreux facteurs du développement social dans le contexte de la mondialisation. La CARICOM y voit un bon moyen de trouver de nouveaux remèdes aux déséquilibres économiques et sociaux dus au fait que les pays ont atteint des stades de développement différents et qu'ils sont plus ou moins vulnérables.

8. L'une des grandes questions liées au développement social est celle des migrations, qui posent d'importants problèmes aux niveaux national et régional. Selon les conclusions auxquelles sont parvenus des groupes d'experts, les migrations constituent un bon indicateur de la situation économique des pays et les recherches actuelles sur la situation socioéconomique mondiale ne leur accordent pas suffisamment d'importance. En ce qui concerne la CARICOM, ses États membres ont sensiblement progressé pour ce qui est du règlement des questions relatives aux migrations. La mise en place d'un mécanisme régional destiné à promouvoir la libre circulation des personnes ayant une formation universitaire ou des qualifications professionnelles est en cours, 10 États membres mettant actuellement la dernière main au processus juridique devant permettre à leurs diplômés de l'université de se déplacer librement et trois ayant pris toutes les dispositions voulues pour faciliter la libre circulation d'autres catégories de personnes.

9. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse jusqu'à l'horizon 2000 et au-delà, adopté par l'Assemblée générale en 1995, a pour but de mieux résoudre les problèmes des jeunes et de permettre à ceux-ci de participer davantage à la vie sociale. La CARICOM réaffirme son appui à ce programme, qui formule des recommandations dans 10 domaines d'activité importants (éducation, emploi, faim et pauvreté, santé, environnement, abus des drogues, délinquance juvénile, loisirs, petites filles et jeunes femmes, et pleine et effective participation des jeunes à la vie de la société et à la prise de décisions).

10. L'une des initiatives les plus dynamiques que la communauté internationale ait prises à l'intention des jeunes a été la convocation de forums mondiaux de la jeunesse, dont le plus récent s'est tenu à Dakar en août 2001. La CARICOM appuie la Stratégie de Dakar pour le renforcement de la capacité d'action des jeunes que ce forum a adoptée – notamment lorsqu'elle traite des graves problèmes de santé qui frappent les jeunes, en particulier le VIH/sida – et elle s'associe à l'appel lancé pour la mise en oeuvre de la Déclaration

d'engagement sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire de juin 2001. Elle-même vient de lancer un nouveau partenariat contre le VIH/sida à l'échelle des Caraïbes qui a pour but d'enrayer la propagation de la pandémie, de dispenser des soins et un appui à ceux qui sont touchés par le virus ou la maladie et d'empêcher qu'ils ne soient en butte à la discrimination.

11. Par l'intermédiaire de son conseil ministériel chargé du développement humain et social, qui est chargé de coordonner ses activités dans les domaines cruciaux que sont la santé, la jeunesse, les sports, la promotion de la femme et la culture, la CARICOM a lancé un certain nombre d'initiatives régionales concernant les jeunes. C'est ainsi notamment qu'en 1998, elle a rassemblé des jeunes de 22 pays des Caraïbes à l'occasion d'une manifestation organisée à la Barbade et aux Bahamas – au cours de laquelle toute une gamme de questions relatives à la santé, à la conduite des affaires publiques et au développement social ont été abordées – puis a organisé une manifestation analogue à la Grenade en 2000. Par ailleurs, en mai 2001, elle a convoqué la deuxième réunion des responsables de la jeunesse de ses pays membres, à laquelle ont aussi participé des organismes régionaux et internationaux, des établissements d'enseignement et des organisations de jeunes. Les participants à cette réunion ont conclu qu'il fallait constituer à l'intention des jeunes une base de données régionale facilitant l'élaboration des politiques, établir des filières professionnelles et élaborer une méthode pour les faire participer à la prise de décisions. Ils ont par ailleurs recommandé divers moyens de remédier à la pauvreté des jeunes et d'améliorer la santé des adolescents.

12. Dans les Caraïbes comme dans de nombreux pays du monde, les personnes âgées représentent un pourcentage de plus en plus élevé de la population. Selon un rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les personnes âgées de plus de 60 ans représenteraient 10,6 % de la population en 2005, contre 6,9% en 1950, et celles de plus de 75 ans 28% de l'ensemble en 2005, contre 19,2% en 1950. Le rapport en question fait également état des problèmes que posent la sécurité physique des personnes âgées et la sécurité de leurs revenus, la préparation au troisième âge et les relations entre les générations, ainsi que des problèmes financiers auxquels se heurtent les gouvernements lorsqu'ils tentent de démarginaliser les personnes âgées. Face à cette évolution, les pays

des Caraïbes ont pris diverses mesures qui visent notamment à faire en sorte que les personnes âgées puissent rester productives en travaillant dans des microentreprises, en aidant les établissements d'enseignement à transmettre certaines valeurs culturelles et en dispensant des services de médiation et des services consultatifs.

13. Si, comme le prévoient certaines études, les effets du vieillissement ne doivent se faire sentir pleinement qu'à partir de 2030 dans les Caraïbes, la région a suffisamment de temps devant elle pour tenter de les neutraliser au moyen de stratégies novatrices telles que celle mise au point par la Trinité-et-Tobago (qui prévoit notamment des activités de sensibilisation et de formation, le renforcement de l'assistance économique apportée aux personnes âgées et la réalisation d'une enquête nationale sur les conditions de vie des personnes âgées). Elle a d'ailleurs déjà commencé à le faire. Dès 1999, Sainte-Lucie a entrepris de construire des logements pour les personnes âgées et les handicapés et d'en rénover à leur intention.

14. Selon certaines estimations, les handicapés seraient plus de 500 millions dans le monde, soit 10% de la population mondiale, et les deux tiers d'entre eux vivent dans les pays en développement. Leur situation actuelle exige que l'on continue à renforcer les initiatives déjà prises pour les aider à participer pleinement à la vie de la société.

15. La CARICOM relève avec satisfaction que l'UNICEF et le HCR prêtent une attention particulière aux besoins des enfants handicapés à la suite de conflits armés et elle se félicite une fois encore de l'atelier sur les droits des enfants handicapés organisé par l'UNICEF à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social.

16. Il est probable que la mondialisation de l'économie causera de nouveaux problèmes aux handicapés, en particulier celui de l'accès à l'enseignement concernant les nouvelles technologies. La CARICOM, qui est disposée à atteindre l'objectif tendant à créer une société pour tous et donc pour eux, a mis en place des conseils nationaux qui sont chargés d'analyser ces problèmes. En attendant, des progrès ont déjà été réalisés sur le terrain. À Sainte-Lucie, une école ouverte aux handicapés a été créée récemment, avec l'appui généreux des Gouvernements allemand et français et des ressources du fonds national de lutte contre la pauvreté. De même, à la Grenade et à la Jamaïque, des

établissements financiers octroient des crédits automatiquement renouvelables aux personnes handicapées. Au Guyana et à la Dominique, des projets agricole et artisanal ont également été menés. Il reste encore beaucoup à faire, toutefois, pour intégrer pleinement les personnes handicapées dans la société.

17. La CARICOM reconnaît l'importance des nombreuses initiatives internationales qui ont été prises pour renforcer la famille, notamment la célébration de l'Année internationale de la famille en 1994. Aussi est-elle favorable à la commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale dans le cadre de séances plénières de l'Assemblée générale en 2003 et 2004, qui, à son avis, permettra d'étudier l'évolution à la fois positive et négative de la situation des familles et de réaffirmer les engagements pris en leur faveur.

18. La CARICOM partage l'avis du Secrétaire général selon lequel la famille en tant qu'institution et ses membres en tant qu'individus sont touchés par des changements démographiques, économiques, culturels et sociaux majeurs et elle tient à faire à nouveau l'éloge des efforts déployés par le service de la Division des politiques sociales et du développement social chargé de la famille pour aider les gouvernements à élaborer, appliquer et évaluer les politiques et programmes concernant la famille dans le cadre du suivi de l'Année internationale de la famille.

19. La CARICOM attend également avec intérêt de collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales à la formulation de programmes susceptibles d'aider les Caraïbes à résoudre certains des problèmes les plus épineux concernant la famille, à savoir notamment le chômage, la pauvreté et l'abus des drogues.

20. Elle se félicite de la tenue prochaine à Saint-Vincent-et-les Grenadines d'un atelier international sur les politiques de développement social.

21. **M. Ahsan** (Bangladesh), prenant la parole au titre du point 108 de l'ordre du jour, dit qu'il s'associe sans réserve à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 devant la Commission le 8 octobre.

22. Les attaques terroristes du 11 septembre dernier contre le World Trade Center faisant peser sur l'économie mondiale une incertitude menaçante, la Commission devrait axer résolument son débat sur le développement social, sur les moyens de continuer à

faire progresser celui-ci en dépit de cette nouvelle conjoncture.

23. Le Bangladesh relève avec satisfaction que la Commission du développement social a mis la dernière main à son programme pluriannuel de travail. Le choix de son thème de travail principal pour 2002, à savoir l'intégration des politiques économiques et sociales, est particulièrement bienvenu, les États devant réduire au maximum le coût humain des politiques macro-économiques et de la mondialisation. Cela suppose qu'il faut continuer à aider les États à assurer une protection sociale, en particulier aux groupes vulnérables; à forger des partenariats internationaux qui permettent d'aider les pays en développement, en particulier les moins avancés; à continuer d'investir dans le secteur social; et à prendre des mesures pour atténuer les répercussions sociales et économiques négatives des turbulences des marchés financiers internationaux. La diffusion des meilleures pratiques suivies en matière de développement social étant un bon moyen de progresser dans ce domaine, le Bangladesh espère que la Commission s'emploiera activement à faire connaître ces pratiques.

24. Le rapport sur la situation sociale dans le monde pour 2001 n'incite guère à l'optimisme. Les écarts de revenus entre les pays développés et les pays en développement ne cessent de se creuser; la libéralisation des échanges commerciaux n'a pas donné les résultats qui permettraient aux pays en développement d'investir davantage dans le secteur social; et l'on ne pourra vraiment progresser dans la lutte contre la pauvreté tant que l'on ne parviendra pas à galvaniser la volonté politique des gouvernements. Les pays les moins avancés étant particulièrement vulnérables à une nouvelle détérioration de la situation mondiale, ils doivent faire l'objet d'une sollicitude particulière. Un programme d'action à leur intention a été adopté en mai dernier à Bruxelles. Ce programme, dont les buts et objectifs sont ceux de l'ONU les concernant, leur propose d'accroître la part de leur budget consacrée aux infrastructures sociales et aux services sociaux de base, de créer un environnement favorable au renforcement des investissements sociaux, de former les prestataires de services sociaux, d'encourager la constitution de partenariats de développement social entre le secteur public et le secteur privé et d'améliorer les logements et les installations sanitaires publiques. Il leur propose également de renforcer la capacité d'action des personnes

vivant dans la pauvreté, en particulier les femmes, et de faciliter leur accès aux services sociaux de base.

25. Les pays les moins avancés sont convaincus de l'intérêt de ce programme mais estiment que leurs efforts seront inutiles si leurs partenaires en matière de développement, notamment les institutions financières internationales et les pays développés, ne les épaulent pas solidement dans leur entreprise, c'est-à-dire n'accroissent pas l'aide publique au développement qu'ils leur accordent et ne les appuient pas. Les pays les moins avancés ont en effet besoin d'une aide, financière et autre, pour mettre en place des filets de sécurité efficaces et réagir rapidement aux catastrophes naturelles et aux chocs socioéconomiques, notamment ceux résultant des réformes économiques et des ajustements budgétaires. Ils ont aussi besoin d'une aide pour améliorer leurs équipements éducatifs et sanitaires, leurs systèmes nationaux de statistique, et, de manière plus générale, atténuer les effets de l'exclusion sociale, de l'insécurité et de la vulnérabilité.

26. **Mme Kok Li Peng** (Singapour), intervenant au titre du point 109 de l'ordre du jour note que dans le rapport sur le vieillissement dans le monde de 2002, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales indique que l'espérance de vie à la naissance a augmenté en moyenne d'environ 20 ans depuis 1950 pour atteindre actuellement 66 ans et que la longévité est désormais une réalité aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. On constate parallèlement un vieillissement de la population. Il est donc opportun que l'ONU se penche sur cette question. Les attitudes vis-à-vis des personnes âgées évoluent et l'on ne peut que s'en féliciter car ces dernières jouent un rôle important. Alors que la plupart des cultures traditionnelles reconnaissaient la sagesse et l'effet stabilisateur des anciens, la tendance récente avait en effet plutôt consisté à mettre l'accent sur la jeunesse.

27. La population mondiale connaît une révolution dont l'importance ne saurait être niée. Singapour appuie les efforts déployés par l'ONU en la matière et les préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui doit se tenir à Madrid en 2002.

28. Singapour a pris un certain nombre d'initiatives concernant les soins de santé des personnes âgées. D'ici à 2030, la proportion de Singapouriens âgés de plus de 65 ans va tripler. Le Ministère de la santé ayant estimé que ces derniers représentaient 20 % des pa-

tients dans les hôpitaux, un Comité interministériel de la santé des personnes âgées a été créé en 1997 pour examiner leurs besoins en matière de santé et adopter des mesures permettant de continuer à y répondre. Ces recommandations ont été complétées par celles du Comité interministériel sur le vieillissement de la population créé en 1998. Les travaux de ces deux comités ont permis de définir un certain nombre de principes : l'accent doit être mis sur la promotion de la santé et la prévention des maladies; le placement en institution doit être retardé autant que faire se peut; la responsabilité des soins à apporter aux personnes âgées incombe avant tout à l'individu et à sa famille; les soins de santé à donner devant l'être sur une longue période, il faut qu'ils soient abordables; le Gouvernement est chargé des activités de prévention et de promotion et de la fourniture de soins en cas de maladie aiguë, de l'élaboration des directives et des plans et du suivi des services; les soins à long terme incombent au secteur privé et aux ONG. Les soins fournis aux personnes âgées se répartissent en deux catégories : les soins de courte durée et les soins de longue durée. Pour que les soins restent abordables, le financement repose sur les principes de la responsabilité individuelle, de l'aide communautaire et de l'assistance gouvernementale.

29. Anticipant l'accroissement des besoins, Singapour envisage la mise au point d'un système de financement général devant permettre aux particuliers de pouvoir payer les soins de longue durée. Les ministères responsables suivent en outre les tendances démographiques et l'évolution des besoins afin de revoir au fur et à mesure les politiques en vigueur et d'assurer la bonne qualité des soins dispensés.

30. Si l'on veut que l'augmentation de l'espérance de vie constitue un élément positif, il importe donc de fournir des soins abordables et adaptés aux personnes âgées, ressources sociales essentielles.

31. **M. Widodo** (Indonésie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par le Représentant de la République islamique d'Iran. Malgré une décennie de croissance économique sans précédent, le fossé ne cesse de se creuser entre les pays sur le plan du revenu. La mondialisation et les crises économiques, qui ont aggravé la pauvreté et le chômage, font obstacle aux efforts entrepris par de nombreux pays en développement pour s'acquitter des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social, puis lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La quatrième Réunion des ministres de l'ANASE responsables de la protection sociale, tenue à Singapour en août 2000, a toutefois suscité un certain optimisme. Elle a en effet mis en relief la détermination dont fait preuve l'Association pour obtenir que l'idéal d'une communauté soucieuse du bien-être de tous se concrétise d'ici à 2020.

32. Si l'Indonésie est consciente qu'il appartient d'abord aux nations de faire tout leur possible pour assurer le développement social, responsabilité dont l'Indonésie s'est acquittée en dépit de plusieurs mois de troubles et de conflit politique, il est tout aussi vrai que certains obstacles au développement social ne sauraient être levés qu'au prix d'un effort de la communauté internationale dans son ensemble. Les objectifs du développement social ne sont pas seulement l'amélioration de la santé ou l'égalité en matière de développement. Le renforcement du rôle de chaque individu au sein de la société et la stabilité de la société elle-même, ainsi que la lutte contre le racisme, l'intolérance et le terrorisme, pèsent aussi dans la balance. Il faut agir de concert pour faire de la planète un lieu plus sûr, réduire le chômage et oeuvrer pour le bien-être social. Dans cette optique, il importe de tenir compte de l'évolution démographique mondiale. L'augmentation du nombre des personnes âgées, dont il sera débattu lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, constitue un défi, ce que confirme le Plan d'action sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique. Les politiques nationales visent à y répondre de façon appropriée, en facilitant la transition démographique entre les générations tout en préservant l'unité familiale. Leur succès exige toutefois que soit assuré l'avenir des jeunes, exposés de plus en plus tôt à la pauvreté en raison de la mondialisation et de la crise économique. À ce titre, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà demeure d'actualité. Consciente que les jeunes l'ont aidée à surmonter la crise constitutionnelle et politique récente, l'Indonésie souhaite redoubler d'efforts en matière d'éducation, à commencer par l'alphabétisation, ainsi que le recommande le Projet de proposition et de plan d'action pour une Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Les autres groupes vulnérables de la société, notamment les handicapés, dont 80 % vivent dans des pays en développement, ne doivent pas non plus être négligés. Si la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 1993-2002, est proche de son terme, l'Indonésie n'en demeure pas moins résolue, en dépit de ses difficultés économiques actuelles, à oeuvrer

pour une société où chacun pourra mettre ses compétences au service du développement national.

33. **Mme Kang Kyung-Wha** (République de Corée), prenant la parole au titre du point 109 de l'ordre du jour, dit que les avancées scientifiques et technologiques récentes ont entraîné une expansion rapide de l'économie mondiale, mais aussi un vieillissement général de la population en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. On ne pourra régler ce problème sans traiter en parallèle les questions de l'intégration sociale, de l'élimination de la pauvreté, de la stabilité économique, du développement durable et de la parité entre les sexes. En effet, un fardeau croissant est imposé à la population active, cependant que la productivité de la société va diminuant, ce qui contraint les gouvernements à consacrer davantage de ressources à la sécurité sociale et aux programmes destinés aux personnes âgées. Déjà, en 1982, le Plan d'action international sur le vieillissement, adopté lors de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Vienne, avait émis des recommandations en vue de l'élaboration de stratégies nationales. L'Année internationale des personnes âgées (1999) a mobilisé un grand nombre de gouvernements et d'organisations non gouvernementales autour de sa devise « Vers une société pour tous les âges ».

34. Il est à espérer que la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui se tiendra en Espagne en 2002, aboutira à l'adoption d'un Plan d'action révisé sur le vieillissement, qui prendra en compte deux décennies d'évolution démographique, socioéconomique et technologique. Dans nombre de sociétés traditionnelles, la famille élargie protège les personnes âgées et les membres les plus vulnérables de la société. Le rythme et les exigences de la vie moderne sont toutefois tels que le concept de famille élargie tend à disparaître, tout comme les codes moraux qui imposent de respecter les anciens et d'en prendre soin. Ces derniers sont désormais privés des rôles traditionnels qu'ils assumaient auparavant, sans qu'une autre place leur soit assignée dans la société. Ce phénomène a des conséquences encore plus graves dans les pays aux prises avec des difficultés économiques et dotés de ressources limitées. La République de Corée profite du redressement économique pour offrir des emplois aux personnes âgées, notamment au sein de leurs communautés respectives.

35. **Mme Maw Maw** (Myanmar) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par la République islamique

d'Iran. En adoptant, à l'issue du Sommet mondial pour le développement social tenu en 1995, la Déclaration de Copenhague et un programme d'action en faveur du développement social, les participants se sont engagés à éliminer la pauvreté, développer les emplois productifs, réduire le chômage, favoriser l'intégration sociale et créer des conditions propices au développement social. Les résultats obtenus depuis lors ont varié selon les pays.

36. Au Myanmar, c'est le Ministère de l'aide sociale, des secours et de la réinstallation qui coordonne le développement social. Il est épaulé par le Comité national du développement social, constitué avant la tenue du Sommet mondial. En outre, les coopératives, qui existent au Myanmar depuis plus de 50 ans mais se sont adaptées aux exigences de l'économie de marché, contribuent à la réalisation des objectifs du Programme d'action. Le développement économique et social doit s'appuyer sur l'éducation et c'est la raison pour laquelle le Myanmar applique, avec l'aide de l'UNICEF, un plan visant à faire en sorte que 80 % des enfants finissent l'école primaire. Il faut toutefois aussi veiller à répondre aux besoins des personnes âgées, surtout celles qui sont seules : c'est le Ministère de l'aide sociale, des secours et de la réinstallation qui coordonne l'action dans ce domaine, en collaboration avec diverses organisations non gouvernementales.

37. Le Myanmar note que, même si c'est avant tout aux gouvernements de promouvoir le développement social, il est du devoir de la communauté internationale dans son ensemble de les aider.

38. **M. Manalo** (Philippines), intervenant au titre du point 108 de l'ordre du jour, dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par la République islamique d'Iran. Les Philippines ont accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (A/56/169), ainsi que l'adoption par les États Membres des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, qui mettent l'accent sur l'accessibilité, les soins de santé et les services sociaux, l'emploi et les modes de subsistance durables.

39. En 2000, les Philippines ont renforcé la loi sur l'accessibilité en demandant aux organismes publics d'adapter les locaux des universités d'État de façon à permettre aux handicapés d'accéder à l'enseignement supérieur et donc de s'intégrer plus facilement à tous

les secteurs de la société philippine. Le Président a par ailleurs nommé un représentant chargé de cette question au sein de la Commission nationale de lutte contre la pauvreté. En partenariat avec le Gouvernement et des organisations non gouvernementales, le Conseil national pour le bien-être des handicapés a créé des programmes visant à améliorer les compétences et les conditions de vie des handicapés, mais aussi à encourager ces derniers à chercher un emploi rémunérateur. L'intégration des handicapés aux principaux secteurs de l'économie, facilitée par la révolution informatique, et notamment l'Internet, est un moyen de réduire la pauvreté : on le constate dans la région de l'Asie et du Pacifique, où les femmes et les jeunes filles handicapées constituent le groupe marginalisé le plus exposé à la pauvreté. S'il est vrai que depuis que s'est achevée la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992), des progrès ont été effectués dans le cadre de la lutte contre la discrimination dont elles sont victimes, il reste toutefois beaucoup à accomplir. L'examen à venir du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées devrait mettre en lumière la nécessité de faire des progrès en ce qui concerne l'accessibilité, ainsi que la promotion de l'indépendance, de l'épanouissement individuel et de la dignité des handicapés. Aujourd'hui, une personne sur 10 est handicapée : c'est pourquoi la communauté internationale doit prendre des mesures plus efficaces en faveur des handicapés et mieux sensibiliser le public à leurs problèmes spécifiques. Pour leur part, les Philippines soumettront un projet de résolution intitulé « Mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société ouverte à tous au XXI<sup>e</sup> siècle ».

40. **M. Enkhsetseg** (Mongolie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par la République islamique d'Iran. Il fait observer que si la mondialisation est riche de promesses, elle accroît la vulnérabilité et l'insécurité de certaines nations qui comptent parmi les plus faibles et les plus pauvres. L'exclusion sociale, la marginalisation et l'inégalité entre pays persistent, exacerbées par les menaces transfrontières existantes ou latentes.

41. On pourrait qualifier les années 90 de décennie de l'engagement international pour le développement, comme en témoigne la série de conférences et de sommets internationaux consacrés à cette question. Pourtant, dans son Rapport de 2001 sur la situation sociale

dans le monde (E/2001/70), le Secrétaire général constate que la communauté internationale n'a pas honoré les engagements pris durant cette période. Il est donc impératif que tous les partenaires concernés redoublent d'efforts, notamment pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Si c'est aux nations qu'il appartient d'abord de faire tout leur possible pour assurer le développement social, il n'en reste pas moins que la coopération et l'appui de la communauté internationale sont nécessaires. C'est pourquoi la délégation mongole accueille avec satisfaction la démarche intégrée décrite par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326). Pour sa part, le Gouvernement mongol a conçu un programme national qui vise à réduire la pauvreté, à faire appliquer la loi et à promouvoir le développement durable, c'est-à-dire à assurer la sécurité commune grâce à une politique qui englobe les aspects environnementaux, économiques, sociaux, politiques et juridiques du développement.

42. Une composante fondamentale du développement social est l'éducation. Or, selon les résultats de l'évaluation effectuée en 2000 à l'échelle mondiale sur « l'éducation pour tous », l'éducation primaire universelle est un défi que n'a pas encore relevé la communauté internationale. C'est pourquoi elle doit s'efforcer d'atteindre l'objectif fixé dans le Cadre d'action de Dakar relatif à l'éducation pour tous adopté dans le cadre du Forum mondial sur l'éducation, à savoir que tous les enfants, en particulier les filles, ceux qui vivent dans des conditions difficiles et ceux qui appartiennent à une minorité ethnique, aient accès à l'éducation primaire. La délégation mongole souscrit au projet de Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation mentionné dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale » (A/56/140).

43. La réalisation de ces divers objectifs sera facilitée par les coopératives qui, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Rôle des coopératives dans le développement social » (A/56/73), peuvent contribuer de façon notable à atténuer la pauvreté, promouvoir l'emploi pour le plus grand nombre et assurer la plus grande participation possible des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des handicapés au développement. La délégation mongole a donc accueilli avec satisfaction le Projet de directives visant à créer

un environnement propice au développement des coopératives (A/56/73, annexe).

44. Le vieillissement de la population étant désormais un phénomène mondial, la Mongolie se félicite de la tenue prochaine de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

45. **M. Andrabi** (Pakistan), prenant la parole au titre des points 108 et 109 de l'ordre du jour, dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il note que le développement social vise essentiellement à parvenir à une meilleure qualité de vie pour tous les membres de la société, y compris les plus vulnérables (personnes âgées, handicapés et enfants), en garantissant la participation, l'intégration sociale et l'égalité des chances et que ce développement est, pour les individus, les collectivités et les sociétés, indissociable du développement économique.

46. La situation sociale dans le monde à l'heure actuelle est loin d'être satisfaisante. Dans certains domaines essentiels, les progrès sont inexistantes ou très limités, quand on n'assiste pas à un retour en arrière. Les inégalités augmentent entre les pays et au sein des sociétés. L'aggravation de la pauvreté extrême et du dénuement endémique; la discrimination, l'exclusion sociale, l'intolérance et la marginalisation; la persistance de conflits; la désintégration de la société du fait de certaines normes et attitudes culturelles et sociales discutables; le déclin démographique et la baisse de la population active qui en résulte; tous ces facteurs appellent une action plus globale, et probablement une refonte de l'ordre du jour de la communauté internationale sur le plan social.

47. La famille naturelle, fondée sur les liens du sang, est l'élément de base de la société. Une famille stable et capable de subvenir aux besoins de ses membres est un facteur de cohésion et d'harmonie sociale et donc de progrès. Au Pakistan, l'institution de la famille demeure forte. La famille traditionnelle regroupant plusieurs générations et la famille élargie sont à même de prendre en charge efficacement les membres les plus vulnérables de la société. Pour qu'un véritable développement social soit possible, il convient de reconnaître que la famille a valeur d'institution et constitue la première ligne de défense contre l'exclusion, la marginalisation et la désintégration sociale. On assiste toutefois sur le plan international à une remise en cause de

l'institution familiale, étayée par des initiatives visant en fait à imposer les comportements et attitudes d'un type de société particulier à toutes les sociétés de par le monde, phénomène qu'on ne peut que déplorer. De telles tentatives, opérées sous le couvert d'idées nouvelles sur le développement social, doivent être découragées et évitées car elles sont source de méfiance, d'incompréhension et, en fin de compte, de conflit entre les sociétés.

48. Le vieillissement des populations devrait être un phénomène démographique majeur du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans ce contexte, la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui se tiendra à Madrid en 2002 offre une chance unique de concevoir un nouveau projet mondial en faveur des personnes âgées, à partir d'un programme d'action s'attachant à promouvoir leur dignité, à garantir leur sécurité et leur bien-être, à préserver leur statut particulier, à empêcher leur exploitation et à promouvoir leur intégration sociale.

49. Au Pakistan, où les personnes âgées sont plus de 7 millions, ce sont d'abord les préceptes de l'islam et les traditions du pays qui font que les plus jeunes voient comme un devoir sacré et un privilège de s'occuper de leurs parents et aînés. Pour consolider cet heureux état de fait et tirer le meilleur parti des capacités, du talent et de l'expérience des personnes âgées, les autorités prévoient de créer un groupe de travail constitué de personnes âgées éminentes, qui serait chargé de mener des études et de recommander des mesures se fondant sur les réalités observées sur le terrain.

50. En conclusion, malgré des difficultés et un contexte international peu favorable, des progrès importants ont été réalisés par le Pakistan, grâce à des mesures appropriées, sur le plan de la qualité de vie qu'il est en mesure d'assurer à ses citoyens, en particulier les plus vulnérables d'entre eux.

51. **M. Andjaba** (Namibie), prenant la parole au titre du point 27 de l'ordre du jour, s'associe à la déclaration faite par le représentant du Botswana au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ainsi qu'à celle faite par l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

52. Depuis le Sommet mondial pour le développement social, la Namibie a entrepris de relever les principaux défis en matière de développement social en mettant en place les mécanismes et programmes indispensables. En partenariat avec les institutions multila-

térales, l'ONU et la Banque mondiale, notamment, elle a adopté une stratégie de lutte contre la pauvreté esquisant des perspectives à long terme de prospérité économique pour le pays et indiquant des mesures spécifiques pour y parvenir. Son premier plan national de développement (1995-2000) a également fait de la réduction de la pauvreté l'un de ses objectifs de développement. Un programme d'action a en outre été élaboré avec l'aide de l'Agence suédoise de développement international. La Namibie a par ailleurs lancé une politique de grands travaux qui, outre le renforcement des infrastructures, a donné des résultats prometteurs sur le plan de la création d'emplois et permis de stabiliser les revenus en période de sécheresse et autres catastrophes et permis d'examiner la question du financement des programmes menés en la matière et donné l'occasion à toutes les parties prenantes de bien cerner leur rôle et leurs responsabilités dans l'exécution et le suivi de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

53. Malgré les efforts considérables déployés dans le cadre de ses initiatives, la pauvreté demeure, en Namibie comme dans d'autres pays en développement, un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement social et la principale cause de la plupart des problèmes sociaux du pays. En fait, il paraît difficile de parler de développement social sans évoquer la pauvreté et le développement économique.

54. Le fait que la Namibie ait été classée parmi les pays à revenu intermédiaire rend parfois difficile l'obtention des moyens financiers indispensables à la mise en oeuvre de sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Or, selon une étude récente, 47 % des Namibiens vivent dans une pauvreté relative et 13 % dans une pauvreté extrême. Il est donc probable que l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015, défini lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ne sera pas atteint.

55. La pandémie de VIH/sida prend des proportions inquiétantes en Namibie et commence à remettre en cause les acquis sociaux et économiques du pays. Comme elle touche les membres actifs de la société, les personnes âgées ne sont plus prises en charge et ont également à s'occuper désormais des malades et des enfants orphelins. De plus, il n'est pas rare de voir un enfant assumer la charge de chef de famille lorsque les deux parents sont morts du sida. Les moyens consacrés à la lutte contre le VIH/sida ont une incidence sur les budgets qui peuvent être alloués à d'autres problèmes sanitaires et à d'autres secteurs comme l'éducation, le

logement ou les programmes de lutte contre la pauvreté. La Namibie tient à souligner à nouveau qu'il lui sera difficile de mener sa lutte contre le VIH/sida sans l'aide et la coopération de la communauté internationale.

56. La Namibie souscrit à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée à la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle se déclare résolue à réaliser les objectifs définis dans la Déclaration d'engagement et invite le reste de la communauté internationale à faire de même. Elle attend avec beaucoup d'intérêt que le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé devienne opérationnel, notamment en Afrique subsaharienne.

57. Comme bon nombre d'autres pays en développement, la Namibie est partagée face au phénomène de la mondialisation. S'il semble que celle-ci ait profité à certaines régions du monde, il n'en va pas de même pour l'Afrique australe. Pour certains pays en développement, la mondialisation a non seulement réduit les perspectives de croissance, mais a aggravé les inégalités et exclu encore un peu plus les pays en développement de l'économie mondiale. Des solutions collectives doivent donc être recherchées par les pays en développement et les pays développés pour que les avantages de la mondialisation deviennent une réalité pour l'ensemble des pays du monde.

58. Enfin, la Namibie salue la décision de la Commission du développement social d'aborder en 2002 la question de l'intégration du développement économique et voit dans la Conférence sur le financement du développement qui doit avoir lieu en 2002 au Mexique une bonne occasion de progresser dans ce domaine.

59. **Mme Haj Ali** (République arabe syrienne) s'associe à la déclaration faite par l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle dit que la consolidation du développement social et le droit de tout être humain de mener une vie digne, à l'abri de la pauvreté, de la maladie, de l'ignorance et des maux de la société, sont des questions intimement liées dont la responsabilité incombe à part égale aux gouvernements et à la communauté internationale. Depuis la tenue du Sommet de Copenhague, la situation sociale dans le monde s'est plutôt détériorée, notamment dans les pays en développement, et la mondialisation, en dépit des perspectives de progrès qu'elle offre sur le plan économique et pour l'information et la culture, a accentué les

inégalités en ce qui concerne le niveau de vie et aggravé la pauvreté et l'insécurité. Les pays en développement n'ont pas les moyens de concurrencer les pays développés sur les marchés internationaux, et le fossé s'est encore creusé entre le Nord et le Sud. La coopération internationale montre ses limites lorsqu'il faut accorder une aide matérielle concrète aux pays en développement. Elle est souvent liée à des conditions déraisonnables ou inacceptables, y compris pour des questions fondamentales comme le désendettement et l'ouverture des marchés aux produits des pays en développement, ou lorsqu'il faut faire en sorte que le progrès économique ait un impact direct sur le développement et le progrès social.

60. En dépit de ces difficultés, la République arabe syrienne accorde toute son attention au développement social. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, les programmes et les politiques adoptés par le Gouvernement syrien visent à protéger les catégories à bas revenu en garantissant à tous les citoyens l'accès aux services sociaux de base. Le Gouvernement s'emploie également à moderniser les secteurs de la santé et de l'éducation et a pris des mesures dans le domaine de l'alimentation. Il a organisé, conjointement avec le BIT et le PNUD, un séminaire sur l'élimination de la pauvreté.

61. Dans le domaine du travail, le Gouvernement a augmenté les salaires des fonctionnaires. L'égalité des chances de l'ensemble des citoyens, hommes et femmes, est garantie par la Constitution, de même que l'intégration des handicapés dans la société grâce à la formation et aux débouchés professionnels. En outre, la Constitution garantit les droits des travailleurs jusqu'à l'âge de la retraite et au-delà, dans le souci de protéger les personnes âgées et de leur assurer une vie digne. À cet égard, la République arabe syrienne fera tout son possible pour contribuer au succès de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui doit se tenir à Madrid en 2002. La Syrie témoigne également un grand intérêt à la jeunesse. L'enseignement est gratuit et obligatoire, et un intérêt particulier est accordé aux organisations de jeunes et aux possibilités d'emploi pour les jeunes.

62. Conscient du chemin restant à parcourir pour atteindre un niveau pleinement satisfaisant de développement social, le Gouvernement syrien coopère avec les ONG et les organisations internationales afin de mettre au point les stratégies de développement nécessaires.

63. L'une des composantes fondamentales du développement social est la possibilité pour chaque être humain d'exercer ses droits fondamentaux à l'éducation, à la santé et à l'emploi dans un environnement lui permettant de mener une vie digne dans le respect de ses droits. Néanmoins, ces mots perdent tout leur sens dans un contexte d'occupation étrangère et de déni des droits les plus élémentaires des individus. La situation dans les territoires arabes occupés par Israël en Palestine, au Liban et en Syrie en est une illustration évidente. Dans ces régions, les forces d'occupation israéliennes exercent quotidiennement toutes les formes de répression des libertés et de discrimination à l'encontre des citoyens arabes, en leur imposant des mesures arbitraires et un blocus économique qui empêchent jeunes et adultes des deux sexes de vivre dans la dignité. Au-delà des effets de l'occupation, l'appropriation des ressources naturelles compromet l'instauration de conditions propices au développement. De même, l'occupation par Israël du plateau du Golan a entraîné des dépenses considérables pour la Syrie. Dans la mesure où l'on demande aux États et notamment aux pays en développement de respecter les engagements découlant du Sommet mondial pour le développement social, il doit être demandé avec la même insistance à Israël de mettre un terme à son occupation des territoires arabes et de se conformer aux résolutions revêtues de la légitimité internationale, en procédant à la restitution des terres à leurs ayants-droit si l'on veut instaurer un climat propice au développement social, fondé sur la paix et la sécurité, dans la région.

64. **M. Alcalay** (Venezuela) indique que son pays souscrit pleinement aux déclarations faites par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Chili, au nom du Groupe de Rio.

65. Le Venezuela estime qu'il convient de procéder à une évaluation des objectifs définis dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague et de veiller à leur réalisation et note que c'est dans cet esprit qu'il a participé à la session extraordinaire sur le développement social dans le cadre de la mondialisation.

66. Pour lutter contre les inégalités sociales, il a élaboré un plan général de développement social fondé sur l'intégration sociale, le partage des responsabilités, la participation de la société et la promotion des structures familiales, qui concerne la santé, l'éducation, les revenus, la productivité, l'habitat, les valeurs culturelles et sociales et l'histoire locale. Il a également mis en

place des programmes visant le développement du secteur non structuré de l'économie, fourni aide et financement aux microentreprises créatrices d'emplois et soutenu financièrement les petites et moyennes entreprises et l'agro-industrie. En créant de nouvelles institutions bancaires, il a permis de réduire le taux de chômage au cours du premier semestre de 2001 et l'importance du rôle du secteur non structuré.

67. Pour ce qui est de la jeunesse, la Constitution vénézuélienne dispose en son article 79 que les jeunes peuvent et doivent participer au développement et que l'État se doit, en collaboration avec les familles et la société, de les y aider. Le Gouvernement a, à cet effet, mis au point plusieurs programmes visant à éviter les risques sociaux auxquels sont exposés les jeunes, leur permettre de trouver un emploi et les intégrer sur le plan social. À l'échelon international, le Venezuela est favorable à toute initiative permettant de renforcer les capacités des jeunes, à l'échange de données d'expérience et à la coopération et s'est porté coauteur du projet de résolution présenté par le Portugal sur les programmes faisant appel à la participation des jeunes.

68. S'agissant des handicapés, le représentant du Venezuela note que l'article 80 de la Charte fondamentale du pays dispose que toute personne handicapée ou ayant des besoins spécifiques doit pouvoir pleinement exercer ses droits et être intégrée sur le plan familial et communautaire et que l'État est tenu pour sa part, avec le soutien des familles et de la société, de faciliter son intégration dans la vie professionnelle. C'est ainsi que le Gouvernement a adopté des politiques et stratégies favorisant la participation active des handicapés à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays afin de créer une société pour tous et de renforcer les familles. Le Conseil national pour l'intégration des handicapés est l'organe qui coordonne ces politiques.

69. Dans le domaine de l'éducation, le Venezuela a, dès 1999, commencé à élaborer et appliquer un ensemble de politiques axées sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le cadre de l'intégration nationale. Il a notamment modifié ses programmes et ses systèmes de supervision de formation permanente des enseignants et d'évaluation et entrepris d'améliorer les installations existantes et de créer un cadre juridique adapté, l'objectif étant l'adoption par consensus d'un projet éducatif national. Il s'est, pour ce faire, fondé sur un certain nombre de principes figurant dans sa nouvelle Constitution tels que la justice sociale, la démocratie participative, la libre concurrence, la protec-

tion de l'environnement, la solidarité, la dignité humaine et le bien national et a réaffirmé à Dakar en 2000 sa volonté de parvenir à l'objectif de l'éducation pour tous.

70. En ce qui concerne le rôle joué par les coopératives dans le développement social, le Venezuela a créé un fonds social unique dont l'objectif est d'améliorer les programmes sociaux touchant la santé, l'éducation, les microentreprises et les coopératives. Il a également mis en place un fonds de microfinancement en vue d'aider les plus nécessiteux, et notamment les femmes, et une Banque du peuple souverain destinée aux petites et moyennes entreprises. Il a enfin promulgué une loi devant faciliter la création de coopératives nationales et renforcer le mouvement collectif.

71. Le Venezuela accorde une importance particulière à la famille, unité de base du développement des individus et des peuples et gardienne des traditions culturelles et des valeurs. Il estime qu'il convient de la renforcer et l'article 75 de sa constitution prévoit sa protection. La célébration en 2004 du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille sera l'occasion de faire le bilan des programmes exécutés aux niveaux local, national et international.

72. L'intervenant note que le XXI<sup>e</sup> siècle sera marqué par un vieillissement de la population et qu'il convient par conséquent d'adopter des politiques prenant pleinement en compte les personnes âgées et le rôle qu'elles jouent au sein de la société. L'article 80 de la Constitution vénézuélienne garantit aux personnes âgées le plein exercice de leurs droits et le bénéfice de la sécurité sociale. C'est l'Institut national de gériatrie et de gérontologie qui est responsable de la mise au point, de la coordination, de l'exécution et du suivi des programmes destinés aux personnes âgées. Nombre de centres divers s'occupent de ces dernières. L'Assemblée nationale examine en outre actuellement un avant-projet de loi sur la protection des personnes du troisième âge.

73. **M. Kyazze** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), se référant, dans le cadre du point 108 de l'ordre du jour, au projet de proposition et de plan d'action établi par le Directeur général de l'UNESCO pour une Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (A/56/114-E/2001/93 et Add.1) note que ce projet se fonde principalement sur les résultats du Forum mondial sur l'éducation, tenu en avril 2000, à Dakar, et de la session extraordinaire de

l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen quinquennal du Sommet mondial pour le développement social de juillet 2000. Il part du principe que l'alphabétisation est un élément essentiel de l'éducation de base et du développement social et qu'il convient de relever le défi qu'elle constitue aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, non pas en menant des programmes ponctuels mais en y consacrant des efforts intensifs, précis et durables.

74. L'alphabétisation pour tous est un objectif difficile à atteindre. Des progrès ont été réalisés mais la victoire n'est pas encore en vue. Bien que la situation se soit améliorée depuis 1990, l'Asie de l'Est et du Sud compte encore quelque 71 % des analphabètes de la planète et les taux d'analphabétisme en Afrique et Amérique latine sont d'environ 40 %. Ce sont les plus pauvres, et en particulier les femmes, qui sont les principales victimes de ce phénomène et certains problèmes d'ordre culturel, ethnique et juridique font obstacle aux progrès. Il est inacceptable que quelque 875 millions d'adultes soient analphabètes et 113 millions d'enfants ne fréquentent aucun type d'établissement scolaire. Il s'agit là d'une perte énorme sur le plan humain, de la faillite de sociétés qui n'assument pas certaines de leurs responsabilités les plus essentielles en ne remédiant pas aux causes de l'inégalité et au non-respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme, sources d'instabilité économique et de troubles sociaux.

75. Le projet de proposition et de plan d'action est davantage un ensemble de directives destinées à toutes les parties prenantes qu'une série de mesures à adopter. L'UNESCO et ses partenaires sont persuadés que c'est au niveau national que la Décennie a le plus de chance de réussir et que c'est aux gouvernements et à la société civile qu'il incombe de définir des plans correspondant à leurs possibilités et à leurs besoins.

76. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation doit concerner aussi bien les adultes que les jeunes et les enfants, les hommes que les femmes, ceux qui sont scolarisés de ceux qui ne le sont pas. Les solutions aux différents problèmes d'éducation se recourent.

77. L'analphabétisme va de pair avec la pauvreté et l'exclusion sociale, l'alphabétisation avec l'autonomisation, la démocratie et le développement social. Alphabétiser ne revient pas seulement à appren-

dre à lire et à écrire, mais également à restaurer la dignité des individus et à leur permettre de participer, à démarginaliser les exclus et à donner l'occasion d'apprendre. L'alphabétisation est essentielle à un développement humain durable. Elle facilite la protection de l'environnement et la prévention en matière de santé, notamment pour ce qui est du VIH/sida. Il s'agit d'un outil de transformation.

78. L'objectif de l'alphabétisation pour tous ne sera atteint que si l'action de toutes les parties concernées – gouvernements, ONG, universités, organisations publiques et privées, société civile dans son ensemble – est coordonnée. C'est dans cet esprit que l'UNESCO, encouragée par l'Assemblée générale des Nations Unies, continuera d'oeuvrer avec ses partenaires à l'élaboration de stratégies globales favorisant l'alphabétisation pour tous dans le cadre de son programme d'éducation pour tous, l'objectif fixé étant de réduire l'analphabétisme des adultes de 50 % d'ici à 2015.

79. **M. Holzmann** (Banque mondiale), prenant la parole au titre des points 108 et 109 de l'ordre du jour, fait observer que la protection sociale est de nouveau à l'ordre du jour de la communauté internationale. Elle joue un rôle clef dans la réduction de la pauvreté en ce qu'elle fournit une sécurité de revenu aux personnes vulnérables. Il importe de déterminer comment les pauvres font face aux risques et comment les gouvernements se préparent à affronter les crises en mettant en place des filets de sécurité. Plusieurs réalités se sont fait jour.

80. La croissance doit aller de pair avec les politiques sociales. Comme l'a montré la crise qui a secoué l'Asie de l'Est, les taux élevés de croissance ne suffisent pas. En cas de choc économique, les filets de sécurité informels ont tendance à ne pas suffire et les mesures prises par les autorités s'avèrent souvent inadaptées. Le ralentissement de la croissance depuis le début de l'année et les événements du 11 septembre ont prouvé que de nombreux pays n'étaient pas suffisamment préparés et il convient par conséquent d'évaluer les risques potentiels et d'élaborer les mesures de protection sociale qui s'imposent.

81. La protection sociale est, avec la création d'emplois et la démarginalisation, l'un des éléments des politiques de réduction durable de la pauvreté. Ce concept de protection sociale en tant que composante de la sécurité concerne aussi bien les risques indivi-

duels que macroéconomiques. Cette approche tient compte de la dynamique de la pauvreté et de la mobilité économique dans les pays en développement. On a en effet constaté que les pauvres appartenaient à deux groupes, ceux qui sont toujours pauvres et ceux qui ont été pauvres ou le deviennent et commencé à comprendre pourquoi. Il semblerait que des crises passagères aient de fait des conséquences à long terme. Il faut donc trouver les meilleurs instruments de gestion de la protection et des risques sociaux.

82. La mondialisation a des incidences avec lesquelles il faut compter. S'il est vrai que le commerce, la technologie et la mise en place de nouveaux systèmes politiques ont bien amélioré les conditions de vie de nombreux individus de par le monde, ils ont également accru la vulnérabilité et la sécurité de certains autres. Il importe par conséquent que la protection sociale soit un filet de sécurité et un tremplin pour les pauvres, qu'elle s'attache davantage aux causes de la pauvreté qu'à ses symptômes, tienne compte du fait que moins d'un quart des 6 milliards d'habitants de la planète ont accès à des programmes de protection sociale et moins de 5 % peuvent compter sur leurs propres ressources en cas de problèmes et que l'élimination de la pauvreté par l'État dépasse les moyens de la plupart des pays en développement.

83. Le nouveau document de la Banque mondiale sur la protection sociale tient compte de tous ces éléments et définit la sécurité comme l'absence de vulnérabilité à la pauvreté qui est à la fois un objectif de développement et un moyen d'y parvenir. Il note que les pauvres sont les éléments les plus vulnérables de la société et qu'il convient par conséquent de leur donner plus facilement accès à des instruments de gestion des risques sociaux, notamment afin de leur permettre de prendre davantage de risques et d'échapper ainsi progressivement à la pauvreté.

84. Il est important de protéger les personnes vulnérables quel que soit leur âge. Les enfants peuvent avoir des problèmes d'ordre nutritionnel, être malades, orphelins à cause du sida ou ne pas avoir bénéficié d'une éducation; les jeunes n'ont pas toujours eu accès à l'enseignement secondaire et à une formation professionnelle; les pauvres qui travaillent et les non-pauvres sont exposés à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et des risques politiques et sanitaires; et les personnes âgées, du fait du vieillissement des populations, de l'érosion du soutien apporté par les familles, de l'urbanisation, de la mondialisation, de l'absence de

retraite, voient leur situation se dégrader. La Banque mondiale a procédé à des évaluations sociales, étudié les aspects du vieillissement liés au sexe et à la santé ainsi que les systèmes de garantie de ressources pour les personnes âgées. Elle aide presque 60 nations à revoir leurs régimes de retraite mais dans nombre de pays en développement, ces régimes sont pratiquement inexistantes. Il faut donc mettre en place des régimes non contributifs, du moins pour les personnes âgées les plus vulnérables.

85. Les gouvernements se doivent donc de relever un défi majeur et à cette fin, de coopérer avec le secteur privé – tout en le réglementant –, les familles, les ONG, les syndicats et autres institutions de la société civile. Il faudra aussi que les pays riches et les pays pauvres et les organisations internationales coopèrent de manière à prévenir ou atténuer les risques ou à aider les populations selon que de besoin.

*La séance est levée à 12 h 40.*